

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-chantal-dufour-cssestuaire-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/0e8af9ee628834d81be238f1)
<https://www.cadre21.org/membres/0e8af9ee628834d81be238f1>

Date d'obtention : 2024-12-05 20:24:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, nous devons rencontrer la personne qui effectue le signalement et à la victime le cas échéant afin d'avoir le plus d'informations. possibles. Lors de notre questionnement, nous devons compléter la grille afin d'en arriver à connaître l'amorce de la situation, la nature des faits rapportés, l'intention de l'instigateur et l'étendue du problème. Il ne faut pas juger. À la suite de ce questionnement, nous devons vérifier l'information auprès des autres personnes qui sont au courant. Il faut parler aux jeunes impliqués, les rassurer et leur demander de ne pas en parler. Si nous constatons que c'est une situation dont les motivations étaient malveillantes, il faut contacter la police et saisir l'appareil.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que nous nous devons d'agir rapidement afin de minimiser les risques de diffusion à grande échelle. Si nous soupçonnons que la personne a en sa possession des photos/vidéos, il faut confisquer l'appareil et ne jamais regarder les images en question. C'est un acte criminel. En tout temps, il faut rassurer la victime et ne jamais parler aux médias de la situation. Si nous sommes interpellés par ces derniers, il faut les diriger vers la responsable des communications de notre centre de services scolaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, le plus difficile est de recueillir efficacement les informations nécessaires, sans se laisser submerger par nos propres sentiments. Il faut questionner correctement et recueillir toutes les informations en sachant que ces dernières pourront servir aux policiers. Parfois, plusieurs personnes sont impliquées ou témoins. Il faut donc recueillir toute l'information, questionner de nombreuses personnes tout en s'assurant d'être rapide. Tout au long du processus, il faut faire preuve d'empathie, d'écoute et d'ouverture. Lorsque nous intervenons auprès de jeunes, il est parfois difficile de ne pas juger les instigateurs.